

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

baux commerciaux Question écrite n° 31898

### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, à propos du projet de réforme de la propriété commerciale. La remise en cause de la propriété commerciale irait à l'encontre du dynamisme commercial, a fortiori dans les zones rurales. Elle induirait notamment une hausse des loyers ou encore une amputation sensible du patrimoine professionnel. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

### Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'un groupe de travail a été constitué, afin d'examiner les conditions permettant d'améliorer la législation sur les baux commerciaux. Le groupe a notamment pour mission de réfléchir au champ d'application des baux commerciaux, aujourd'hui très étendu. Il doit également faire des propositions pour réduire le contentieux en ce domaine. Il a procédé à l'audition des principaux acteurs concernés, notamment des organisations de commerçants et d'artisans. Il est tout à fait exclu que les travaux du groupe de travail conduisent à modifier des éléments tels que le droit à renouvellement des commerçants et artisans ou la pérennité de leur droit au bail qui constitue bien souvent une partie significative de leur patrimoine. L'ensemble des partenaires concernés seront réunis en février 2004, en vue de restituer le fruit des auditions et d'engager le débat.

#### Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger

Circonscription : Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 31898

Rubrique: Baux

Ministère interrogé : justice Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 13 janvier 2004, page 221 **Réponse publiée le :** 24 février 2004, page 1452